

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 8 (1916)
Heft: 3

Rubrik: Divers

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Divers

20 % de dividende

Le bénéfice net de la Société suisse pour l'industrie de l'aluminium, à Neuhausen, y compris le report de 1914, est de 9,498,754 francs, contre 7,007,157 francs l'année précédente.

Le conseil d'administration propose à l'assemblée générale, qui aura lieu le 6 mai à Zurich, la distribution d'un dividende de 20 %. Une somme de 500,000 francs sera prélevée sur le bénéfice pour être distribuée à des œuvres de bienfaisance.

Et ce n'est là qu'un seul exemple des nombreuses usines qui font de bonnes affaires. Décidément, nous avons raison de dire que la guerre, pour certains, est une excellente affaire.

A qui elle profite

« La guerre, pour l'Europe, signifie dévastation et mort, écrit l'*American Reviews of Reviews*, pour l'Amérique, une prospérité sans égale et l'élevation de beaucoup de gens au rang de millionnaires. Au début de la guerre, le Nouveau Monde possédait 41,000 millionnaires; combien y en aura-t-il après? Personne ne peut le dire, mais on peut supposer que, si la paix n'est pas signée avant deux ans, il y aura au moins 500 millionnaires de plus.

Cinq cents millionnaires nouveaux, cela ne paraît pas énorme, mais il faut songer au trafic qui a créé cette nouvelle noblesse d'argent. On estime à deux milliards de dollars les marchés déjà passés ici.

La firme de poudre Du Pont a signé des contrats pour plus d'un milliard de francs, en octobre, elle put donner à ses actionnaires un dividende de 200 %. Cette compagnie a cinq immenses usines, véritables villes. Le total des traitements par mois atteint 4 millions 500,000 francs, des ouvriers arrivent à se faire jusqu'à 60 et 80 francs par jour. On y fabrique 920,000 livres de fulminate par jour. L'usine de Carney's Point fournit 73,000 livres de poudre sans fumée journallement; son prix coûtant est à peu près de 1 fr. 50 la livre, et elle est vendue un dollar; bénéfice net sur ce produit 1,600,000 fr. par jour.

Beaucoup de gens, non millionnaires en ce moment, savent qu'ils le seront dans un ou deux ans. L'inventeur Isaac Rice « a fait » 15 millions ed francs; Marcellus Dodge, président de la Compagnie Remington, a fait 60 millions. On connaît déjà les noms de 425 nouveaux millionnaires; combien y en a-t-il dont on ne sait rien? »

Voilà des gens qui doivent certainement s'élever avec le plus de véhémence contre une paix prématuée. Dame! pour eux le fleuve de sang s'est changé en Pactole et ils ne sont point pressés d'en tarir la source.

Ceux que la guerre n'éprouve pas

Le Conseil d'administration de la Société de banque suisse (Bank-Gesellschaft) a approuvé les comptes de 1915 qui accusent un bénéfice de 2,562,478 fr. Le Conseil d'administration propose de verser 200,000 fr. aux réserves, 100,000 fr. au fonds de secours du personnel et de distribuer un dividende de 6 % pour l'année dernière; 136479 fr. sont reportés à compte nouveau contre 35,630 fr. l'année précédente.

* * *

Le bénéfice net de la Banque fédérale (S. A.) pour l'exercice 1915 s'élève à fr. 3,400,438.93 contre fr. 2,997,067.96 en 1914). Le Conseil d'administration proposera à l'assemblée des actionnaires, qui aura lieu à Zurich, le 4 mars prochain, le paiement d'un dividende de 7 % = 35 fr., comme pour les années précédentes.

Emigration

Le Conseil fédéral, dans sa séance du 26 février a approuvé le rapport de gestion de l'Office fédéral d'émigration pour l'année 1915. Il en ressort que le nombre des émigrants pour les pays d'outre-mer a été de 1976, dont 1547 pour les Etats-Unis du Nord. Depuis qu'une statistique est publiée, des nombres inférieurs à ceux-ci n'ont été enregistrés qu'en 1875 et 1877. Sur les 1976 émigrants 456 sont de la branche commerciale, 438 appartiennent à l'industrie et 396 à l'agriculture.

Pourquoi le sucre est cher

Le Conseil de surveillance de la fabrique de sucre de Frankenthal (Palatinat) se trouve en mesure de payer aux actionnaires un dividende de 30 % (contre 20 % l'année précédente). À part cela, une somme de 700,000 marks (100,000 marks l'année passée) pourra être employée aux secours de guerre. La fabrique de sucre de Kolin (Bohême) va même jusqu'à payer du 35 % de dividende. De plus, cette fabrique triple son capital-actions.

* * *

L'industrie sucrière en Bohême atteint à un bénéfice de 26 % du capital-actions et la fabrique de sucre Stummer arrive même à combler entièrement son déficit précédent de 592,612 couronnes et, tout en dotant son fonds de réserve, réalise encore un profit de 592,612 couronnes (environ 40 % du capital-actions).